



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC DÉCISION N° DM-21-058**  
**L'ASSOCIATION SONS D'HIVER POUR EN DATE DU 24 FEVRIER 2021**  
**L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE LE 3**  
**FEVRIER 2021**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**CONSIDÉRANT** la proposition de l'association Sons d'Hiver, représentée par Monsieur Fabien Simon, dont le siège social est situé Domaine départemental A. Chérioux, 4 route de Fontainebleau – 94 407 Vitry Cedex – pour l'organisation d'une master class avec Louis Sclavis et les élèves du conservatoire municipal de Vincennes le mercredi 3 février 2021, dont le prix de cession est fixé à 840 € (huit cent quarante euros) TTC ;

**CONSIDÉRANT** la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2020-2021.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'association Sons d'Hiver, représentée par Monsieur Fabien Simon, dont le siège social est situé Domaine départemental A. Chérioux, 4 route de Fontainebleau – 94 407 Vitry Cedex – un contrat de cession pour l'organisation d'une master class avec Louis Sclavis et les élèves du conservatoire municipal de Vincennes le mercredi 3 février 2021, dont le prix de cession est fixé à 840 € (huit cent quarante euros) TTC ;

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

**Signé**

**Annick VOISIN**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20210224-lmc1H8104H1-AR Date de réception en Préfecture : 24/02/2021 Date de Publication : 24/02/2021
---